Revue d'histoire de l'Amérique française



SYLVAIN, Robert, é.c., m.s.r.c., « Quand les tables dansaient et parlaient : les débuts du spiritisme au dix-neuvième siècle », in *Mémoires de la Société royale du Canada*, Quatrième série. University of Toronto Press, 1963. I : p. 221-235.

Jean-Pierre Wallot

Volume 19, numéro 1, juin 1965

URI: https://id.erudit.org/iderudit/302458ar DOI: https://doi.org/10.7202/302458ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé) 1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Wallot, J.-P. (1965). Compte rendu de [SYLVAIN, Robert, é.c., m.s.r.c., « Quand les tables dansaient et parlaient : les débuts du spiritisme au dix-neuvième siècle », in *Mémoires de la Société royale du Canada*, Quatrième série. University of Toronto Press, 1963. I : p. 221-235.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19(1), 151–152. https://doi.org/10.7202/302458ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1965

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



SYLVAIN, Robert, é.c., m.s.r.c., "Quand les tables dansaient et parlaient: les débuts du spiritisme au dix-neuvième siècle", dans *Mémoires de la Société royale du Canada* (Quatrième série, University of Toronto Press, 1963), 1: 221-235.

Cet article fascinant met à jour un nouveau réseau des liens si nombreux et parfois souterrains qui se sont tissés, tout au long du XIXième siècle, entre le monde atlantique et cette vallée "perdue" du Saint-Laurent. Un autre coup au mythe d'un peuple canadien-français recroquevillé sur lui-même et imperméable aux influences étrangères. Une addition documentée et intéressante à l'œuvre déjà considérable de Robert Sylvain sur l'histoire des idées au XIXième siècle et sur leurs rebondissements étranges depuis l'Europe et les Etats-Unis vers le Québec ou depuis ce Canada français vers l'extérieur. Et c'est là la grande qualité — et parfois peut-être, un souci excessif? — de l'auteur: situer notre petit univers dans la conjoncture internationale, accorder même à celle-ci plus d'importance objective et subjective qu'à celui-là.

Dans le présent article, l'auteur retrace les débuts du spiritisme aux Etats-Unis d'abord, puis en Europe et au Canada. Cette communication prétendue ou réelle avec les "esprits" au moyen de tables tournantes, fit son apparition aux Etats-Unis vers le milieu du XIXième siècle. Elle connut presque immédiatement une vogue foudroyante en Amérique et en Europe, dans les salons cotés comme dans les mansardes, jusque dans les presbytères et les monastères! Elle ne s'infiltra au Canada que vers 1852. La même année se réunissait à Chicago le premier congrès de spirites. Curieusement, ce fut une Canadienne qui initia Victor Hugo au spiritisme. Delphine Gray, devenue en 1831 l'épouse du futur directeur de La Presse, Emile de Girardin, débarqua en septembre 1853 à Jersey, lieu d'exil du poète humilié. A son départ, elle avait réussi à convaincre Hugo et sa famille de l'existence réelle des "esprits" et de la possibilité de dialoguer avec eux. A partir de ce moment, selon plusieurs critiques, le spiritisme aurait marqué considérablement l'œuvre du poète, notamment les Contemplations et la Légende des siècles.

Inévitablement surgit la question capitale: comment expliquer le spiritisme? Plusieurs théologiens ne manquèrent pas d'y déceler l'action de Satan. Tel fut aussi l'avis d'Henry de Courcy, un Français établi à New-York depuis 1845 et le correspondant de plusieurs journaux français et canadiens (v.g. La Minerve). A la demande expresse de Mgr Hugues, archevêque de New-York, il assista à une séance de spiritisme à New-York, le 2 avril 1853. Déjà, il imputait ces phénomènes au

diable qui aurait visé, par le truchement de ses suppôts socialistes d'Amérique, l'anéantissement de la religion chrétienne et la prise du pouvoir politique. La séance du 2 avril l'ancra davantage dans cette conviction. Et le récit de son expérience fut à l'origine, selon le frère Sylvain, des premières condamnations doctrinales du spiritisme. De Courcy y soutenait, en effet, que "les spiritual rappings... étaient un nouvel instrument pour saper la religion" et qu'hors les cas de supercherie, il n'y avait "aucun doute sur leur origine réprouvée". D'autre part, à la suite de séances semblables, d'autres Canadiens, comme Louis-Antoine Dessaulles et Henry Lacroix, adhérèrent au spiritisme.

Un article paru dans la revue jésuite Civiltà Cattolica de juin 1853 et basé sur le récit de Courcy, débouchait sur la même conclusion: l'origine satanique du spiritisme. Au Québec, Mgr Bourget étoffa l'un de ses mandements, au début de 1854, à l'aide d'un autre article de Courcy publié dans la Revue contemporaine. Ce mandement, selon l'expression de Jacques Viger, "tua les tables" en décrétant faute grave le fait "de consulter les esprits par le moyen des tables". Mgr Turgeon, de Québec, rédigea un mandement au même effet. Celui-ci eut cependant plus de retentissement, puisque de Courcy le fit reproduire en Europe. Le 4 août 1856, le Saint-Office condamnait solennellement les "abus du magnétisme". Le 1er août 1864, à cause de la recrudescence du spiritisme, la Sacrée Congrégation de l'Index interdisait en bloc tous les ouvrages et brochures spirites ou sur le spiritisme. Interdiction que l'Eglise n'a jamais levée par la suite.

JEAN-PIERRE WALLOT